

ÉVALUATION RAPIDE DE L'IMPACT DE LA CRISE SÉCURITAIRE EN HAÏTI

/OCTOBRE 2024/

Un rapport préparé par le Gouvernement de la République d'Haïti avec l'appui de l'Union européenne, de la Banque interaméricaine de développement, des Nations Unies et de la Banque mondiale.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI



NATIONS
UNIES
HAÏTI



WORLD BANK GROUP

Le présent rapport d'Évaluation rapide de l'impact de la crise sécuritaire (ERIC) à Haïti est le fruit d'une collaboration entre le Gouvernement d'Haïti et les services de l'Union européenne, de la Banque interaméricaine de développement, des Nations Unies et de la Banque mondiale. Compte tenu des différents mandats et domaines d'expertise de ces institutions, les résultats, conclusions et recommandations exprimés dans l'ERIC ne constituent pas nécessairement les opinions ou les recommandations officielles de l'Union européenne, des Nations Unies, de la Banque interaméricaine de développement ou de la Banque mondiale sur toutes les questions, et ne reflètent pas non plus les points de vue des organes directeurs de ces institutions ou de leurs États membres.

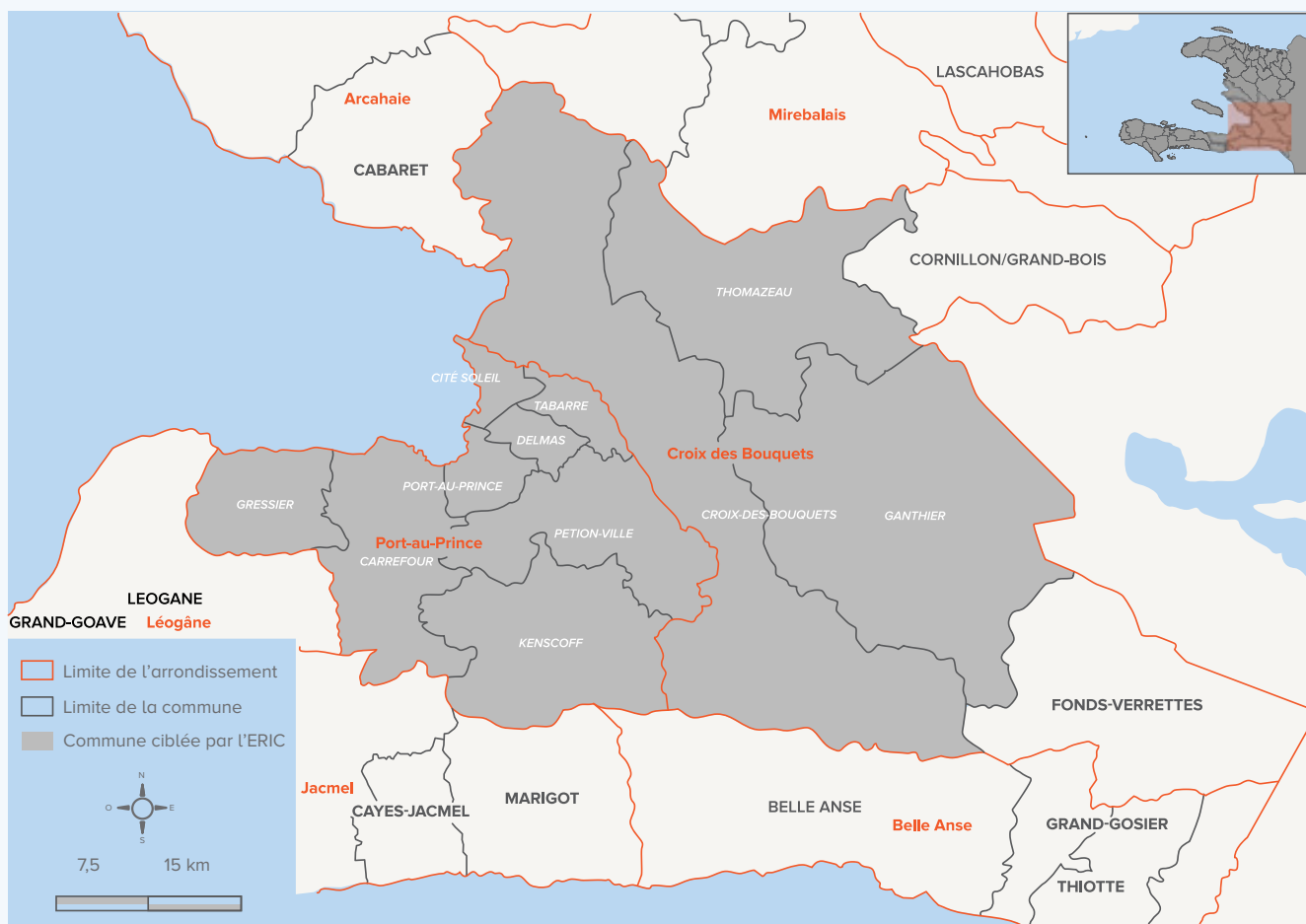
Il est également établi qu'en raison de leurs différents mandats, toutes les institutions participantes ne partageront pas toutes les activités énoncées ou proposées dans le rapport ou n'y interviendront pas, tout comme il est entendu que chaque institution mènera ces activités ou n'y interviendra que conformément à son mandat et à ses politiques et procédures opérationnelles.

ÉVALUATION
RAPIDE DE L'**IMPACT**
DE LA CRISE
SÉCURITAIRE
EN HAÏTI

/OCTOBRE 2024/



Communes couvertes par l'Évaluation rapide de l'impact de la crise dans la Zone métropolitaine de Port-au-Prince



Remerciements

L'Évaluation rapide de l'impact de la crise a été réalisée conjointement par l'Union européenne, la Banque interaméricaine de développement, les Nations Unies et la Banque mondiale, sous la direction et avec la participation du Gouvernement haïtien.

La contribution des hauts fonctionnaires a été essentielle, notamment de ceux du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Plan et de la Coopération extérieure, du ministère du Commerce et de l'Industrie, du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, du ministère de la Justice et de la Sécurité publique, du ministère des Affaires sociales et du Travail, du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, du ministère de la Santé publique et de la Population, du ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications, ainsi que de divers autres organismes gouvernementaux.

Les auteurs remercient les différentes parties prenantes nationales pour leur soutien et leurs contributions qui ont rendu cet effort possible, ainsi que les institutions partenaires pour leur leadership et leurs contributions techniques.



Table des matières

iii Remerciements

Acronymes and abréviations

1 Résumé analytique

- 1 Méthodologie
 - 1 Résumé de l'analyse d'impact
 - 3 Besoins d'investissement (2024-2026)
 - 4 Cadre de sortie de crise
 - 4 Cadre institutionnel
-

6 I. Introduction

- 7 Contexte et justification
 - 7 Objectifs de l'ERIC
 - 7 Méthodologie d'évaluation
 - 9 Structure du rapport
-

10 II. Contexte de la crise en Haïti

- 11 Contexte macroéconomique
 - 15 Contexte de crise et de violence
 - 17 Scénarios and risques
-

18 III. Aperçu de l'impact de la crise et des besoins prioritaires

19 Axe prioritaire 1

Reprise économique, appui à la diversification économique
Et renforcement de la gouvernance

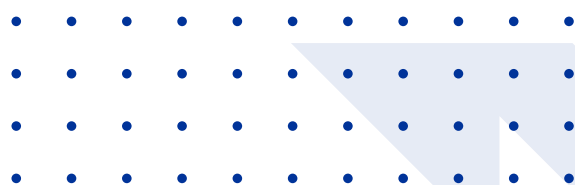
- 20 Contexte
- 21 Agriculture
- 21 Industries
- 22 Services
- 25 Gouvernance
- 28 Transparence and responsabilité
- 28 Aperçu des besoins en matière de redressement

31 Axe prioritaire 2

Remise en état des infrastructures économiques
Et sociales et réduction des vulnérabilités aux chocs naturels et climatiques

- 31 Infrastructure de transport
- 32 Infrastructures électriques
- 32 Eau et assainissement
- 32 Télécommunications et infrastructures numériques
- 33 Habitat
- 34 Bâtiments publics
- 34 Aperçu des besoins en matière de relèvement et de reconstruction

36	Axe prioritaire 3
	Promotion de l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services sociaux de base, De l'inclusion sociale et de la sécurité alimentaire
37	Déplacements internes
37	Protection sociale
38	Infrastructures d'enseignement primaire et secondaire
39	Infrastructures d'enseignement supérieur
40	Sécurité alimentaire et nutrition
41	Infrastructure de santé
42	Aperçu des besoins de relèvement
44	Axe prioritaire 4
	Renforcement de l'état de droit et de la sécurité publique
44	Système judiciaire
45	Violence sexuelle et fondée sur le genre
45	Police
46	Système pénitentiaire
46	Réduction de la violence communautaire
47	Aperçu des besoins de relèvement et de reconstruction
<hr/>	
50	IV. Cadre de sortie de crise
51	Vision, objectifs stratégiques et principes fondamentaux de sortie de crise
52	Cadre programmatique de relèvement
53	Définition des priorités et séquençement
54	Questions transversales
55	Hypothèses, conditions préalables et risques
<hr/>	
56	V. Dispositions institutionnelles
57	Cadre institutionnel
58	Modalités de suivi
<hr/>	
59	VI. Plan d'investissement
60	Plan d'investissement
62	Plateforme de financement
<hr/>	
64	Références
<hr/>	
67	Appendix a: cadre programmatique de l'évaluation rapide de l'impact de la crise (2024–2026)
81	Appendix b: plan d'investissement de l'évaluation rapide de l'impact de la crise



Acronymes et abréviations

ACLED	Données sur les lieux et les événements des conflits armés
BINUH	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
IPC	Indice des prix à la consommation
CPT	Conseil présidentiel de transition
CRF	Crisis recovery framework
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire
DGI	Direction générale des Impôts
DINEPA	Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement
VFG	Violence fondée sur le genre
PIB	Produit intérieur brut
PNH	Police nationale haïtienne
BID	Banque interaméricaine de développement
PDI	Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays
IHSI	Institut haïtien de statistique et d'informatique
MEB	Panier de dépenses minimum
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MSSM	Mission multinationale d'appui à la sécurité
GSO	Groupe de suivi opérationnel
PPA	Parité de pouvoir d'achat
GCR	Groupe de coordination du relèvement
ERIC	Évaluation rapide de l'impact de la crise
VSFG	Violence sexuelle et fondée sur le genre
SIMAST	Base de données du ministère des Affaires sociales et du Travail
ZMPP	Zone métropolitaine de Port-au-Prince

Résumé analytique

Après avoir subi plusieurs crises multidimensionnelles pendant des années, Haïti se trouve à un moment critique. La Déclaration de Kingston du 11 mars 2024 a conclu les négociations entre les différents acteurs haïtiens et a donné lieu à l'Accord politique pour une transition pacifique et ordonnée du 3 avril. L'accord a impliqué un large éventail de parties prenantes haïtiennes et mis en place une architecture institutionnelle de transition composée du Conseil présidentiel de transition (CPT) et d'un Gouvernement de transition chargé de superviser le processus de transition. Cet accord a été formalisé dans le décret du 27 mai qui a établi l'organisation et le fonctionnement du CPT et déterminé les cinq objectifs stratégiques pour la période de transition (voir la section II). Après des années de crise, ce processus de transition offre la possibilité de mettre fin au cycle de la violence et de sortir de la fragilité.

Conscient qu'un redressement économique, social et institutionnel concret doit accompagner les progrès de la transition politique, le Gouvernement d'Haïti a lancé l'Évaluation rapide de l'impact de la crise (ERIC) en mai 2024 sous la direction du ministère de l'Économie et des Finances et avec l'appui de la Banque mondiale, des Nations Unies, de l'Union européenne et de la Banque interaméricaine de développement (BID). L'ERIC a été réalisée entre juillet et octobre 2024 et comportait les trois objectifs suivants:

- **Évaluer l'impact de la crise (2021-2024)** dans les zones les plus touchées par la crise sécuritaire, en particulier la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP, voir carte ci-dessus), sur la population, l'économie et la pauvreté, les infrastructures physiques, les services et institutions de base. L'évaluation a, autant que possible, inclus d'autres zones touchées, notamment le département de l'Artibonite.
- **Définir un cadre de sortie de crise et un plan d'investissement** pour les exercices 2025 et 2026, et déterminer –si possible– de premières réserves pour le moyen terme (2026-2030) devant permettre de consolider les gains en matière de relèvement et de développement.
- **Renforcer la coordination des mesures et des interventions** entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers avec l'appui de l'Union européenne, de la BID, des Nations Unies et de la Banque mondiale.

Ce rapport résume les conclusions et les recommandations de l'ERIC. Il évalue l'impact de la crise de 2021-2024, et définit les priorités urgentes de stabilisation et de relèvement, en complément des efforts sécuritaires, politiques et humanitaires plus larges.

L'ERIC ayant eu lieu alors que la crise sécuritaire n'était pas résolue, des évaluations futures viendront compléter celle-ci. Pour faciliter ces évaluations futures, l'ERIC définit un cadre de sortie de crise permettant une extension progressive à d'autres parties du pays à mesure que les conditions de sécurité s'améliorent.

Méthodologie

L'ERIC suit une méthodologie d'évaluation rapide qui s'inspire des approches post-conflit et post-catastrophe. Compte tenu des contraintes de temps et d'accès, l'ERIC s'est appuyée sur des données et des analyses existantes et sur des consultations avec un vaste réseau de parties prenantes. Étant donné la nécessité de définir de toute urgence les besoins immédiats de relèvement, l'ERIC détermine et chiffre les dégâts et les besoins prioritaires à court terme en se basant sur des méthodologies d'évaluation rapide. Elle élabore ensuite un plan d'investissement pour répondre aux priorités identifiées en s'appuyant sur les programmes existants, dans la mesure du possible, et en se basant sur les données d'expériences antérieures et sur les capacités d'absorption. En conséquence, l'ERIC n'applique pas la méthodologie standard des évaluations des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix et des évaluations des besoins après une catastrophe, mais élabore des critères de hiérarchisation standardisés pour assurer une approche ciblée et sélective de la détermination des interventions critiques, des résultats et des besoins d'investissement. Bien qu'elle reconnaisse que la crise sécuritaire s'étend au-delà de la zone métropolitaine, l'ERIC a privilégié la Zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) comme étant la plus touchée par la crise.

L'ERIC s'articule autour de quatre axes d'intervention prioritaires, couvrant la reprise économique, la remise en état des infrastructures, la sécurité et les services sociaux, et l'État de droit. Ces axes prioritaires, et les secteurs et sous-secteurs correspondants, ont été définis lors d'ateliers conjoints sous la direction du Gouvernement d'Haïti et sont alignés sur les objectifs stratégiques décrits dans le décret du 27 mai portant organisation et fonctionnement du CPT. Ils reflètent également les orientations reçues lors de la réunion du CPT le 31 mai avec les quatre institutions visant à présenter les paramètres de l'ERIC.

Résumé de l'Analyse d'impact

La crise de 2021-2024 a eu des effets dévastateurs sur Port-au-Prince et le pays dans son ensemble. Les répercussions de cette crise ont été considérables, touchant la majeure partie de la population de la zone

métropolitaine et entraînant des perturbations, des dégâts et des pertes dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de la productivité économique, des infrastructures essentielles, des services sociaux de base et de la capacité de l'État à assumer des fonctions institutionnelles indispensables, comme la sécurité et l'ordre publics. Bien que l'ERIC se concentre sur les zones et les populations les plus touchées de la ZMPP, la crise a eu des effets en cascade dans tout le pays en raison des dépendances régionales en matière commerciale, financière, de transport et autres.

Les principales conclusions de l'évaluation de l'impact dans les quatre axes sont résumées ci-dessous:

AXE 1

REPRISE ÉCONOMIQUE, APPUI À LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET RÉFORMES INSTITUTIONNELLES POUR RENFORCER LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

- **Secteur privé :** La crise sécuritaire a entraîné une baisse considérable de l'activité économique et de l'emploi, notamment en raison des pillages, des saccages et de la perturbation des voies de transport. Les secteurs secondaire (fabrication et industries) et tertiaire (services) ont subi les pertes les plus importantes. Dans le secteur secondaire, l'industrie manufacturière, le bâtiment et les services publics de distribution (électricité et eau) ont vu leur activité économique diminuer respectivement de 16 %, 23 % et 43 %. Dans le secteur de l'habillement, par exemple, qui représente environ 90 % des exportations de produits manufacturés, les exportations ont diminué de 20 % et environ 30 000 emplois (54 %) ont été perdus, 15 entreprises ayant cessé leurs activités entre 2022 et 2024. Dans le secteur tertiaire, le commerce formel et informel et l'industrie hôtelière ont subi une baisse de l'activité économique de 26 % et 23 %.

- **Gouvernance :** La crise a aggravé les carences dans les fonctions essentielles de gestion des ressources humaines. Les emplois dans le secteur public sont passés de 112 631 en septembre 2021 à 104 029 en juin 2024, soit une réduction de 7,8 % des effectifs. Plus de la moitié des agents de la fonction publique qui sont partis étaient des techniciens. Cette situation a aussi affecté considérablement le personnel des administrations locales dans les zones touchées, où des dizaines d'employés sont aussi partis. Dans certains endroits, comme à Gressier, les bureaux municipaux ont été fermés et abandonnés.

AXE 2

REMISE EN ÉTAT DES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX CHOCS NATURELS ET CLIMATIQUES

- **Infrastructures de transport :** Les infrastructures de transport (routes, ports, aéroports) et les services connexes (drainage, gestion des déchets, transport de personnes et

de biens) ont subi des dégâts évalués à 220 millions de dollars, avec une perte de 15 millions de dollars pour le port de Port-au-Prince et un coût supplémentaire de 6,5 millions de dollars pour la sécurisation de l'aéroport international.

- **Infrastructures électriques :** Depuis 2022, la violence des gangs a encore réduit la couverture limitée en eau potable disponible, 55 % des sites de la direction nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement ayant été endommagés par son fait. Les dégâts sont estimés à 70 millions de dollars, la perte de revenus s'élevant à 3,6 millions de dollars pour les centres d'exploitation technique de la ZMPP et de la Croix des Bouquets. La crise a aussi entraîné la perte de ressources humaines et rendu inaccessible la seule décharge officielle, ce qui a des conséquences négatives sur le ramassage des déchets solides.

- **Eau et assainissement :** Depuis 2022, la violence des gangs a encore réduit la couverture limitée en eau potable disponible, 55 % des sites de la direction nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement ayant été endommagés par son fait. Les dégâts sont estimés à 70 millions de dollars, la perte de revenus s'élevant à 3,6 millions de dollars pour les centres d'exploitation technique de la ZMPP et de la Croix des Bouquets. La crise a aussi entraîné la perte de ressources humaines et rendu inaccessible la seule décharge officielle, ce qui a des conséquences négatives sur le ramassage des déchets solides.

- **Télécommunications et infrastructure numérique :** Le manque d'accès, les prix élevés et la mauvaise qualité des réseaux à large bande sont des obstacles de taille à la croissance du secteur numérique et au développement des paiements numériques. Les groupes armés menacent les infrastructures, entravant l'entretien et l'approvisionnement en carburant. Entre septembre et novembre 2023, 85 % des sites de Digicel (fournisseur de services de téléphonie mobile) dans la capitale et 40 à 60 % dans les petites villes étaient opérationnels, mais les sites ruraux étaient presque tous hors service.

- **Bâtiments publics :** Les groupes armés ont pris pour cible les bâtiments publics dans les zones de conflit, les vandalisant et volant du matériel. Des bâtiments communaux et nationaux ont été pillés et incendiés, causant des dégâts se chiffrant au total à 9,2 millions de dollars. Plusieurs entités ont dû délocaliser leurs activités.

- **Habitat :** Le secteur de l'habitat était défaillant avant la crise, la plupart des transactions immobilières étant informelles et les populations vulnérables vivant dans des zones à haut risque. Depuis 2021, plus de 700 000 personnes ont quitté leur domicile et 3,2 millions de personnes ont besoin d'un abri. La crise a entraîné l'abandon de quartiers entiers, la réduction du parc immobilier et une augmentation des loyers allant jusqu'à 200 %.

AXE 3**PROMOTION DE L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ, À L'ÉDUCATION ET À D'AUTRES SERVICES DE BASE DE L'INCLUSION SOCIALE, ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

• **Sécurité alimentaire** : La violence des gangs a entraîné des niveaux de famine sans précédent. Rien que dans la ZMPP, le nombre de personnes en phase 3 de l'IPC (crise) ou plus est passé de 856 000 en 2019 à plus de 1 118 000 en 2023. Dans l'ensemble, l'IPC de septembre 2024 indique une situation catastrophique dans tout le pays, 50 % de la population analysée, soit 5,4 millions de personnes, étant en situation d'insécurité alimentaire aiguë, ce qui correspond à une augmentation de plus de 600 000 personnes depuis août 2023 et de plus de 850 000 depuis l'assassinat du Président Moïse en juillet 2021.

• **Déplacements** : La montée de la violence, en particulier à Port-au-Prince et dans ses environs, a rendu des quartiers entiers inhabitables. Une proportion importante de la population déplacée provient uniquement de la ZMPP, de nombreux résidents ayant fui vers des zones plus sûres de la ville ou d'autres régions du pays. En septembre 2024, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a recensé 702 973 personnes déplacées à l'intérieur du pays, soit 22 % de plus que lors de l'évaluation précédente en juin.

• **Accès aux services de base** : La violence des gangs a endommagé ou détruit une grande partie des infrastructures d'éducation et de soins de santé. Sur 93 établissements de santé disposant de lits dans la ZMPP, 2 hôpitaux privés ont été détruits, 11 hôpitaux ont été partiellement endommagés, 14 centres de santé disposant de lits ont été partiellement ou totalement endommagés ou pillés, et 38 établissements de santé ont été fermés. En ce qui concerne l'éducation, 233 des 6 774 établissements ont été vandalisés ou endommagés et 418 ont été fermés en raison de la violence des gangs dans la ZMPP, ce qui a touché plus de 140 000 élèves.

AXIS 4**ÉTAT DE DROIT, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET RÉFORMES INSTITUTIONNELLES**

• **État de droit et justice** : La crise sécuritaire a affaibli le système judiciaire, en particulier dans la ZMPP. Les tribunaux ont été incendiés et pillés, et des gangs ont menacé et tué des professionnels de la justice. De nombreux juges ont quitté le pays et de nombreux tribunaux, notamment les tribunaux de première instance de Port-au-Prince et de Croix-des-Bouquets, ont dû être relogés dans des locaux exigus et peu sûrs, ce qui nuit considérablement au fonctionnement du système judiciaire. Selon le Tribunal de première instance de Port-au-Prince, le volume des affaires a diminué de 67 % depuis 2020.

• **Violence sexuelle et fondée sur le genre (VSFG)** : Le niveau de violence a considérablement augmenté dans la ZMPP depuis 2021. Les données de Kay Fanm, un prestataire de services de lutte contre la VSFG basé à Port-au-Prince, indiquent une augmentation de 340 % du nombre de cas par an entre 2020 et 2023. Dans certains quartiers, pas moins de 80 % des femmes et des jeunes filles ont été victimes de VSFG. Les services de réponse à la VSFG sont également touchés, confrontés à des difficultés institutionnelles et systémiques qui limitent leur capacité à s'attaquer au problème.

• **Police nationale d'Haïti** : Depuis 2021, la Police nationale d'Haïti (PNH) a perdu un nombre important d'employés : 86 policiers sont décédés, de nombreux autres ont été blessés et plus de 1 000 ont quitté leur poste. Les infrastructures ont également été lourdement endommagées. Sur les 412 bâtiments de la PNH, 76 sont hors d'usage et 146 nécessitent d'importants travaux de remise en état. Rien qu'au cours des huit premiers mois de 2024, 81 attaques de gangs ont détruit 47 postes de police, 2 prisons et endommagé 13 autres bâtiments.

• **Système pénitentiaire** : Between Entre 2022 et 2024, la direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) a enregistré une réduction de plus de 33 % de son personnel, qui est passé de 1 224 à seulement 809 agents. Sur ces 809 agents, 787 sont disponibles pour des missions sur le terrain, mais seulement 262 sont présents en même temps pour surveiller 11 273 détenus, soit un ratio de 43 détenus par agent. La plupart des bâtiments sont d'anciennes casernes militaires qui ne font pas des prisons convenables.

• **Violence communautaire** : Depuis 2023, les groupes armés contrôlent environ 80 % de la ZMPP. Entre le 1er avril et le 30 juin 2024, le Service des droits de l'homme du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti a recensé 1 379 personnes assassinées ou blessées et 428 autres kidnappées ; 88 % des meurtres ont eu lieu à Port-au-Prince, souvent à la suite d'attaques de gangs.

Besoins d'Investissement (2024–2026)

L'ERIC indique des besoins d'investissement d'environ **1,34 milliard de dollars entre 2024 et 2026** : 450 millions de dollars (34 %) pour les infrastructures, 388 millions (29 %) pour la sécurité et l'État de droit, 386 millions (29 %) pour la protection sociale (dont 150 millions pour les fonctions essentielles de relèvement et de protection sociale et 118 millions pour l'accès aux services de base), et 114 millions (9 %) pour la reprise économique et la gouvernance économique.

Lorsque cela est possible, l'ERIC prévoit des réserves pour le moyen terme (2026-2030). L'évaluation reconnaît que les investissements requis pour la période de transition devront être complétés par d'autres investissements pour consolider la reprise et réaliser des gains en matière de développement. Pour 2026-2030, l'ERIC détermine des besoins d'investissement provisoires se chiffrant à 2,3 milliards de dollars : 1,85 milliard pour les infrastructures, 270 millions pour la sécurité, 153 millions pour la protection sociale et les services, et 24 millions pour la reprise économique et la gouvernance.

Cadre de sortie de crise

La mise en œuvre de l'ERIC sera fondée sur la vision globale du relèvement telle qu'articulée dans l'Accord politique d'avril 2024 pour une transition pacifique et ordonnée "pour remettre Haïti sur la voie de la dignité, de la légitimité démocratique, de la stabilité et de la souveraineté et pour assurer le bon fonctionnement des institutions de l'État"¹. Cette vision se fonde sur une double approche du relèvement : faire face aux conséquences immédiates de la crise tout en favorisant des réformes à long terme et des transformations structurelles qui s'attaquent aux causes profondes de l'instabilité et de la fragilité. Pour les deux premières années de la mise en œuvre de l'ERIC, l'objectif principal est d'accompagner le relèvement des communautés les plus touchées par la crise sécuritaire de 2021-2024.

Hiérarchisation et échelonnement : L'environnement pour le déploiement des interventions de relèvement restera difficile à court terme, des conditions favorables émergeant progressivement au fur et à mesure des avancées dans les domaines de la sécurité et de la politique. Il faudra ainsi une méthode souple et adaptable pour coordonner la mise en œuvre des initiatives dans le cadre des objectifs stratégiques et des secteurs de l'ERIC. Une approche en trois étapes concernant la hiérarchisation et l'échelonnement de l'exécution du programme sera mise au point pour étayer la coordination entre les secteurs : la hiérarchisation et l'échelonnement géographiques et temporels des interventions lorsque les conditions de sécurité le permettent ; la mise en œuvre progressive des interventions pour tenir compte des différences dans les capacités et les délais d'exécution des projet ; et la hiérarchisation des financements et de l'allocation des ressources pour veiller à ce que les interventions les plus urgentes et les plus essentielles reçoivent des financements suffisants en temps voulu.

Questions transversales : L'ERIC a suivi une approche inclusive et participative comprenant des consultations avec les autorités nationales et locales, les partenaires internationaux, la société civile et le secteur privé. Des facteurs comme le genre et l'âge ont grandement aidé à comprendre les besoins et les capacités des individus ainsi que les risques auxquels ils sont confrontés dans cette crise. Chaque axe prioritaire couvre une série de questions intersectorielles, notamment le genre, les enfants et les jeunes, et le climat. La mise en œuvre des investissements identifiés permettra de s'assurer que les mécanismes de ciblage atteignent les populations les plus vulnérables.

Cadre institutionnel

L'harmonisation des efforts nationaux et internationaux dans la mise en œuvre des mesures de relèvement post-crise demande des capacités institutionnelles suffisantes pour la planification, la coordination et le suivi du relèvement. En s'appuyant sur les meilleures pratiques et expériences internationales, une structure à trois niveaux est proposée pour le cadre institutionnel de mise en œuvre des mesures de relèvement identifiées dans l'ERIC. Cette architecture, qui sera affinée et approuvée par le gouvernement et ses partenaires au début de la mise en œuvre de l'ERIC, fournira également le cadre pour la gestion des révisions, des mises à jour et de l'expansion des efforts de relèvement à l'avenir, au fur et à mesure de l'évolution des conditions. Ce cadre complètera, sans les dupliquer, les dispositifs de coordination existants en Haïti, y compris ceux liés à l'aide humanitaire et à la sécurité, et leur sera associé en conséquence.

Il est proposé que le gouvernement prenne la tête d'un dispositif institutionnel soutenu par un organisme intergouvernemental spécialisé, responsable de la coordination globale des efforts de relèvement. Le cadre institutionnel proposé pour le relèvement post-crise se compose des groupes suivants :

- Un **comité de pilotage du relèvement**, qui serait chargé globalement des efforts de relèvement, y compris la supervision stratégique et la prise de décision concernant la mise en œuvre et le financement. Comme dans d'autres pays, il est proposé que le chef du gouvernement dirige ce comité, qui devrait être composé des ministères de tutelle concernés, des quatre institutions partenaires et des partenaires internationaux.

¹Article 16 de l'Accord politique pour une transition pacifique et ordonnée

- Un **groupe de coordination du relèvement (GCR)**, qui serait chargé de la coordination programmatique et opérationnelle, de la mise en œuvre, du suivi, de l'examen et de la mise à jour du cadre de sortie de crise. Il est proposé que le chef d'un groupe de suivi opérationnel (GSO) préside le GCR, qui comprendra des représentants techniques des ministères concernés et des partenaires internationaux. Le GCR constituera un forum pour assurer la coordination entre les quatre axes prioritaires de l'ERIC.

- Des **groupes thématiques**, correspondant à chacun des quatre objectifs stratégiques de l'ERIC, devraient être établis et chargés de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi au niveau sectoriel.

Pour appuyer ce cadre institutionnel, le gouvernement propose de mettre en place un groupe de suivi opérationnel (GSO) pour assurer la coordination avec les partenaires internationaux et permettre une mobilisation et une allocation efficaces des financements internationaux. Le GSO proposé accompagnera les ministères, les organisations et les directions générales du gouvernement dans la planification technique et financière, la mise en œuvre et le suivi de l'ERIC. Il est proposé que la Banque mondiale, les Nations Unies, l'Union européenne et la BID appuient le GSO en lui fournissant des conseils techniques et une aide pour le renforcement des capacités.

Modalités de suivi : Le cadre de suivi de l'ERIC sera fondé sur le cadre de son programme et sera utilisé pour mesurer les progrès au regard de trois aspects principaux de sa mise en œuvre : les progrès accomplis dans la réalisation des produits, des résultats et des effets programmatiques pendant la mise en œuvre de l'ERIC; un ensemble de jalons définissant les mesures qui serviront de tremplin pour la réalisation des objectifs; et un suivi transparent des flux d'aide (promesses, engagements, décaissements) et des indicateurs pour renforcer l'efficacité de l'aide.

